

XI
L'ACTIVITÉ ONIRIQUE

L'activité onirique est à la fois un observateur et un indicateur de la capacité de mentalisation d'un sujet¹. La qualité du rêve en effet permet de percevoir l'état d'organisation de la psyché à un moment donné d'une histoire, qualité qui peut varier dans le temps en fonction des événements auxquels sera soumis le sujet. Nous avons donc cherché à évaluer le mode et le rythme onirique des sujets.

Les agresseurs disent moins rêver que les Témoins (78% vs 88%), et ceux n'ayant jamais rêvé sont plus nombreux parmi eux (17% vs 9%). En dehors de la prison ils font moins souvent le même rêve (44% vs 32%) mais ils rêvent plus fréquemment de leur travail (53% vs 31%, $p < 0,05$) et font moins communément des cauchemars (35% vs 53%, $p < 0,05$). Ils rêvent moins souvent que les témoins aux actes qui leurs sont reprochés (13% vs 20%, $p < 0,001$) et ils sont nettement plus nombreux que les Témoins à n'y rêver jamais (65% vs 40%, $p < 0,001$).

Ces quelques chiffres nous indiquent que si les agresseurs sexuels rêvent moins que les Témoins leur processus onirique semble d'une qualité tout aussi médiocre.

Si l'on demande aux sujets dans les deux populations qui disent ne pas rêver d'évoquer un rêve d'enfance dont il se souviendrait, **la majorité des évocations sont de type traumatique**. Pour les agresseurs sexuels : « mon père me jette dans un puit », « mon beau-père me frappait », « ma mère me maltraitait », « on me tirait dessus », « mon beau-père me confié à des étrangers, il m'abandonne », « je tombe de la Tour Eiffel », « j'étouffe » ; pour les Témoins : « un précipice dans lequel je tombais », « sensation d'être un squelette qui s'effritait », « ma noyade vers 7 ans ».

1 - Organisation formelle d'un rêve récent : l'indigence

L'évocation d'un rêve récent, par les sujets disant rêver, montre d'abord pour une large majorité de sujets agresseurs sexuels une grande

¹ - Nous renvoyons particulièrement, pour cette partie, aux travaux de Michel Fain et Christian David sur la fonctionnalité de l'activité onirique, in FAIN M., DAVID Ch. (1962) : *Aspects fonctionnels de la vie onirique*, *Rev. franç. Psychanal.*, t.XXVII, 1963, n° spécial, p. 241-343.

pauvreté représentative du matériel onirique, plus encore que chez les Témoins.

La structure formelle des rêves est très indigente chez les agresseurs sexuels. Très souvent elle se résume à une image, sans action : «avec ma famille», «ma mère, elle est décédée (dans la réalité)», «la prison», «un feu éteint»; ou alors la scène est réduite à une action simple sans enchaînement scénarisé : «promenade avec mes enfants», «je sors d'ici», «je retrouve mes enfants à la sortie», «avec mes 3 enfants, je les serre fort», «sur un pont, je me jette dans le vide», «je joue, je gagne beaucoup d'argent», «je n'ai plus rien, j'ai tout vendu». Lorsque apparaît un scénario plus complexe, le thème de rêve est alors fréquemment imprégné de violence ou de dangerosité : «je suis dans le bureau du juge, si je ne réponds pas, on va torturer ma femme, lui arracher les ongles. Je plante les pieds de la chaise dans le juge», «c'est une plate-forme de wagon, il y a des chaises en déséquilibre à cause du freinage, je suis sur une de ces chaises»; ou alors il peut être connoté, mais moins fréquemment, par une dimension de plaisir : «je suis en vacances au bord de la mer, je me fais bronzer et je vais à la pêche avec une femme», «je me baignais dans la piscine que nous venions d'installer avec des amis». L'indigence formelle du rêve semble liée à certains contenus, toujours les mêmes, particulièrement lorsque le rêve met en scène un enfant, quelqu'il soit, ou un membre de la famille proche (même conjointe, compagne ou amie); or de tels contenus sont eux mêmes caractéristiques de l'acte délictueux du sujet.

Chez les Témoins, tout en se situant dans des tonalités similaires, les rêves sont plus fréquemment construits, laissant percevoir une épaisseur du préconscient plus grande.

2 - Les contenus des rêves récents

L'analyse de contenu de ces rêves permet de les regrouper en neuf grandes catégories de contenus. Nous avons privilégié, de manière exclusive, le thème désignant l'intitulé de la catégorie, c'est-à-dire qu'un rêve où figure un enfant par exemple, avec des membres de la famille, apparaîtra dans la catégorie "Enfant", pas dans celle de "Famille", les rêves des autres catégories ne pourront donc plus voir apparaître ce rêve. Une telle façon de

faire pourra apparaître très peu discriminative; pourtant, ce qui nous a engagé à pratiquer ainsi, c'est que la lecture en continue des rêves, qui nous a montré l'extrême pauvreté représentative de ceux-ci, ne fait souvent apparaître qu'un seul élément et surtout que certains contenus sont exclusifs de certaines classes.

- **Enfant** : signifie que dans le rêve apparaît un enfant;
- **Famille** : il apparaît un membre de la famille du sujet;
- **Violence** : le sujet est dans une situation périlleuse, naturelle ou humaine, provoquée ou subie et/ou il met en scène de la violence;
- **Délit** : le sujet évoque, revit la scène du délit;
- **Prison** : le sujet évoque la prison et/ou la situation carcérale;
- **Travail** : le travail du sujet apparaît;
- **Argent** : où la notion d'argent, de luxe est explicitement présente;
- **Plaisir** : nous avons ici fait figurer soit les rêves où il était explicitement question de plaisir, soit ceux dans lesquels il était implicitement suggéré;
- **Autre** : regroupe les rêves qui n'ont pu être classés dans les catégories précédentes.

Par soucis de démonstration nous avons regroupé les catégories judiciaires en 4 grandes classes :

- **INCESTANT** : regroupe les actes d'agressions sexuelles, criminelles ou délictueuses sur mineur ou majeur par ascendants ou collatéraux; elle recouvre ce que l'anthropologie nomme "inceste";
- **PÉDOPHILE** : recense les actes criminels ou délictueux sur des mineurs de moins de quinze ans;
- **VIOLEUR** : ce sont les viols sur personne adulte;
- **AGRESSEUR** : rassemble les agressions sexuelles, les attentats à la pudeur, les exhibitions sur personne adulte;
- **TÉMOINS** : représente les sujets du groupe témoin.

Nous avons associé les rêves, des 137 sujets agresseurs sexuels disant rêver, par catégories de contenu à l'intérieur de ces classes.

Classe/Contenu	INCESTANT	PÉDOPHILE	VIOLEUR	AGRESSEUR	TÉMOINS
Enfant	47%	32%	5%	0%	8%
Famille	20%	18%	23%	15%	44%
Violence	13%	14%	19%	15%	0%
Délit	0%	4%	10%	0%	20%
Prison	3%	4%	10%	8%	4%
Travail	7%	4%	5%	8%	0%
Argent	3%	4%	10%	8%	0%
Plaisir	7%	7%	5%	31%	8%
Autres	0%	13%	13%	15%	16%

3 - Les rêves chez les sujets incestants et pédophiles

Les auteurs d'"inceste" et les "pédophiles" présentent la qualité formelle du rêve la plus pauvre de nos populations. Brefs, ils sont dans leur grande majorité constitués par une image en plan fixe : «un enfant», «des barreaux», ou d'une action simple sans enchaînement scénarisé, présentant un personnage ou un tableau. Rarement, plusieurs actions seront liées faisant apparaître un scénario onirique qui restera très minime.

La caractéristique des rêves de sujets incestants et pédophiles est la très grande fréquence de représentation d'enfant (47% et 32%) bien supérieure à toutes les autres catégories et classes. De tels contenus semblent, ici, caractéristiques de l'acte délictueux des sujets. La présence de représentations d'enfants dans le rêve s'accompagne systématiquement d'une indigence formelle. On a alors : une simple image : «ma fille», «mes enfants»; une simultanéité d'images : «mes enfants, mon chien, je suis avec eux»; parfois ces personnages sont indistincts : «je vois mes enfants, c'est une image flou, ma femme mais ce n'est qu'une silhouette»; si ces personnages sont inscrits dans une action celle-ci est très réduite : «mes enfants, à la sortie», «promenade avec mes enfants», «être chez moi avec ma

femme et mon fils», «mon fils avec ma femme sur mes genoux». Les pédophiles présenteront de surcroît une anonymisation de l'enfant : «une image d'enfant», «dormir avec un enfant» et la violence percera parfois derrière le tableau familial : «avec mes trois enfants, *je les serre fort*», «je suis avec un élève (le sujet est instituteur), je mène une nouvelle vie et, de nouveau, c'est le déraillement sexuel». Cette très grande fréquence de l'enfant dans un matériel onirique par ailleurs pauvre nous indique la centration quasi exclusive du sujet sur cette figuration qui vient "engloutir" l'intégralité des potentialités représentatives, dans une forme de "monomanie onirique".

Lorsque le rêve s'étoffe, le sujet incestant se présente comme coupé dans ses relations : «ma femme, mes enfants, ma mère, ils discutent à la maison, *je n'entends rien*», «ma fille est *derrière une porte vitrée*, je ne peux l'ouvrir», «*derrière la porte vitrée fermée*, il y a ma fille», «ma femme, mes sœurs me parlent, *je ne peux pas leur parler*». Si nous avons à faire ici à une figuration de la situation carcérale, il est important de repérer combien le langage porteur d'une Loi d'organisation interne est ici altéré et inefficace. Les autres parlent, le sujet entend, mais ne peut s'inscrire dans l'échange. Ainsi, il semble que la situation carcérale permet au sujet la figuration de ce dans quoi il est pris. Il est aussi important de remarquer combien dans ces rêves figurant enfants ou famille, il semble qu'il y ait une forme d'équivalence entre les personnages : «mon fils et ma femme sur mes genoux» qui nous indique une sorte de confusion des perceptions internes des rôles de chacun, en effet la signification n'est pas la même de prendre son fils ou sa femme sur les genoux. Cela ne peut que nous montrer la confusion des places dans lesquels évoluent ces sujets. Si la confusion est tentée d'être levée, c'est alors l'émergence de la très grande violence : «ma femme m'empêche de voir mon enfant, je la tue», «je tue le père de ma femme, car il m'empêche de voir mes enfants». Ainsi, la représentation de la situation carcérale figurant l'interdit est vécu par ces sujets comme source de violence, nous indiquant que l'enfant est perçu comme plus qu'un double d'eux mêmes, il fait partie d'eux, sans séparation. C'est ainsi que l'on peut comprendre les rêves sans déplacement ni condensation où le sujet voit simplement "un enfant", rêve de formalité très infantile sans travail de transformation, nous indiquant une faible épaisseur des circuits préconscients. S'en séparer, c'est risquer la mort, d'où cette défense majeure figurée par le meurtre de ce qui vient interdire l'accès à

l'enfant et qui est aussi, dans le rêve, une figuration de la situation carcérale. Cela nous indique combien cette incarcération peut être génératrice plus d'excitation psychique que de contenance, ce qui est exactement l'inverse des sujets du groupe Témoin¹.

Les figurations d'enfants diminuent fortement dès que le délit n'entre plus dans le registre de l'inceste ou de la pédophilie. Si les Témoins présentent des rêves où figurent des enfants, il convient d'en noter l'organisation profondément différente. Beaucoup moins nombreux, ils sont toujours plus élaborés. La figuration de l'enfant est toujours intégrée à un scénario, élément parmi d'autres et en lien avec d'autres : «je rêve à ma femme, ma gosse aussi, ma piaule, la vie à la maison mais avec quelqu'un d'autre à ma place». Il en va de même avec la figuration de la famille. Très nombreuses, ces figurations sont toujours intégrées à un scénario où pointe fréquemment la nostalgie. L'évocation en est toujours beaucoup plus riche que chez les agresseurs sexuels.

4 - Les rêves de violence

L'autre figuration onirique qui attire l'attention par sa fréquence est la violence et son corollaire, la dangerosité. Lorsque apparaît cette thématique, le rêve systématiquement s'étoffe. Avec la violence émerge une action et donc un scénario montrant un travail psychique plus élaboré mais où transparait souvent l'état intérieur du sujet en lien avec son acte d'agression : «je suis sur un chemin entre deux précipices» (attouchement < 15 ans / ascendant), «je tombe dans un trou après avoir volé au dessus de fil à haute tension» (viol < 15 ans), «un village inondé, c'est dangereux, je sauve des enfants et je récupère des chaussettes» (viol < 15 ans / ascendant + fétichisme révélé à l'entretien). Dans ces scénarios ce peut être la propre violence subie par le sujet qui se trouve être figurée au présent : «des monstres, la tête, les pattes, du sang, je revois mon violeur quand j'avais 11 ans, son sexe» (viol < 15 ans / ascendant), «ma mère et mon beau-père essaye de me tuer par piqûres» (viol < 15 ans, enfermé pendant l'enfance dans une cave par la mère et violé à 10 ans par son beau-père). Ce sont les

¹ - Une approche complémentaire sera évoquée dans la partie : "Capacité de mentalisation, nécessité de mise en paroles et «pragmatique de la mentalisation».

voleurs qui présentent le plus d'éléments violents ou dangereux dans leur rêves mais *a contrario* ils présentent aussi des rêves où est figuré soit une étrange fixité, antinomie de leur acte délictueux : «avec mon père et mon frère dans un alpage, on s'ennuie» (viol et actes sado-masochiques), «je vois la maison, je regarde un mur lisse, peint, banal» (viol et meurtre); soit des situations d'impasse reflétant le mode de fonctionnement du sujet qui, pour parer à des situations d'impasses psychiques à pouvoir élaborer, pourra avoir recours à la violence : «je suis libre, mais je ne peux sortir de la prison, je ne tombe que sur des voies sans issues»; situation aussi de violence intérieure signalant la grande difficulté de traitement du conflit psychique : «un avion m'amène dans un pays en guerre. Soldat, je dois tirer sur une lumière qui venait sur nous» (viol). Ce dernier rêve nous montre la très grande difficulté que le sujet voleur a à traiter la conflictualité que provoque chez lui la rencontre avec l'objet féminin. Cette dernière, centrant les représentations de la conflictualité psychique, ne peut se faire que sous la forme d'une "attaque" guerrière, la "lumière" (figuration de l'espace creux du vagin) ne pouvant être que menaçante. Cette figuration onirique d'une violence agressive, dont le fait est plus celle des voleurs de femme adulte, semble consubstantiellement liée à l'objet féminin qui est vécu comme toujours à agresser car en permanence dangereux, même s'il se situe en position passive : «je suis dans le bureau du juge, si je ne réponds pas, il va torturer ma femme, lui arracher les ongles. Je plante les pieds de la chaise dans le juge» (viol avec violence), dans ce dernier rêve la violence est double d'abord sur l'élément féminin mais aussi sur le représentant de la Loi, qui n'est pas une Loi "bonne", mais une Loi pervertie autorisant ce qu'elle est censé sanctionner. L'acte d'agression est caractéristique du viol : c'est la pénétration violente. De tels rêves nous montre la menace permanente dans laquelle vive ces sujets, dans la mesure où la Loi organisatrice des différences est éprouvée comme dangereuse, en d'autres termes, la notion de Bien est inexistante puisque source de retournement : ce qui serait censé protéger, agresse. Ce retournement de situation dans le rêve est double : la femme est agressée par celui qui est censé représenter la Loi (imago paternelle non efficace) et le représentant de la Loi, c'est-à-dire ce qui vient la figurer - est mis à mort. Reste de ce processus un état d'excitation inextinguible. Un tel retournement de situation, dans le cadre du travail onirique, peut être lu comme une tentative de rétablir une faillite antérieure, précisément celle du double retournement qui n'a pu

s'opérer, ne permettant donc pas que s'instaure la transitionnalité d'un certain réel. Ce dernier laissera dès lors le sujet dans un état permanent d'excitation.

Ici un point doit attirer notre attention, c'est le fait qu'aucun des sujets du groupe témoin n'évoque spontanément de rêve dans lequel est figuré, sous une forme ou sous une autre, de la violence, alors que celle-ci est apparemment leur mode de réaction premier, révélant peu de capacité de négociation psychique. Comprendre ce fait, c'est faire l'hypothèse que la violence, au travers de ses dérivés figuratifs, fait intrinsèquement partie du lien à l'objet pour les agresseurs sexuels alors que pour les Témoins elle n'intervient que comme preuve de l'échec des autres systèmes de traitement de la conflictualité psychique. Pour ces derniers, la violence est certes la marque d'un échec élaboratif mais est elle leur permet de sortir de l'impasse psychique dans laquelle ils peuvent s'éprouver être. Cette violence fonctionnera donc comme un mécanisme de régulation à la limite entre l'intra et l'extra psychique, c'est la logique du "passage à l'acte". Pour les premiers la violence semble faire partie encore du lien à l'objet, comme trace d'une violence archaïque dont leur pauvreté figurative est une séquelle : c'est la liaison même à l'objet qui est "imprégnée" de violence, d'où ces rêves où font retour les situations traumatiques de l'enfance, indiquant non seulement des traumatismes sans fin mais une faillite primaire des étayages pulsionnels¹. Chez le psychopathe la violence permet de négocier le lien à l'objet pour échapper à ce que la psyché vit comme une emprise; la violence *a minima* est dégagée de l'objet; chez l'agresseur sexuel la violence, comme déjà indiquée est consubstantielle à l'objet, c'est-à-dire non encore différenciée de lui. Cela nous indique que la construction de l'objet - beaucoup plus que le psychopathe - est inachevée. L'objet appartient encore au champ du radicalement "autre", de l'encore impossible à penser, élément B de Bion, imprégné de la violence de l'impensable, de l'hétérogénéité absolue c'est-à-dire de l'inérogénéisable total. Pour ces sujets quelque chose du réel n'a pu se transitionnaliser. Ces dernières conclusions, viennent à l'appui d'autres, pour nous indiquer combien **l'agresseur sexuel, quelque soit son délit, semble présenter une organisation psychique moins structurée que les sujets Témoins.**

¹ - C'est Claude Janin qui a travaillé ces défaillances d'étayage primaires ainsi que la différenciation entre les traumatismes élaborables, ceux avec fin et ceux, non directement élaborables, qu'il nomme "sans fin". JANIN Cl. (1996) : Figures et destins du traumatisme, Paris, éd. PUF, 1996, 132 p., part. p. 40 sq.

5 - Rêver au délit

Peu de sujets chez les agresseurs sexuels vont rêver au délit, contrairement aux Témoins qui peuvent soit revoir la scène telle qu'elle s'est passée : «je revois le meurtre tel qu'il s'est passé» ; soit la réarrange afin que les choses se terminent mieux que ce qu'il en fut dans la réalité : «je revois la victime, elle n'était pas mutilée. Mes copains lui disent que ce n'est pas grave, on reste bon copains».

6 - Rêves d'argent et de plaisir

Les autres catégories de rêves chez les agresseurs sexuels sont toutes aussi peu élaborées, qu'il s'agisse de représentation d'argent ou de plaisir, les scénarios sont toujours sensiblement les mêmes et très infantiles : «je suis riche, je n'ai plus de soucis» (attentat à la pudeur < 15 ans), «j'ai gagné au loto» (viol), «j'habite dans une grande villa, c'est le luxe, personne ne me dérange» (viol de sa sœur cadette < 15 ans). Ce dernier rêve nous donne peut être une clé des rêves d'argent, l'argent autorisant le luxe permettrait d'exclure tout gêneur, le sujet ne serait plus "dérangé" dans ses pratiques délictueuses, d'autant que c'est ce qui se révélera dans l'entretien : sa crainte d'être dérangé pendant ses rapports nocturnes avec sa sœur. Ainsi, l'argent serait ici mis en rapport avec la Loi, comme permettant de la contourner, telle une *supra - lex*. Autant d'éléments nous indiquant l'inocuité symbolique de la Loi pour ces sujets.

Les rêves évoquant directement du plaisir sont peu nombreux, sauf pour les sujets auteurs de délits d'agressions sexuelles sur des personnes adultes. En général pauvres dans les autres catégories sur le plan formel et de contenu : «je fais de la moto seul» (violeur), «au bord de la mer, on se fait bronzer» (agression sexuelle < 15 ans), «je me baigne dans la piscine que j'ai construite avec des amis» (viol < 15 ans / ascendant), ils sont beaucoup plus riches, sur le plan figuratif, chez les agresseurs d'adultes : «je suis dans une voiture de sport, je rencontre des amis, nous allons dans un bar où nous rencontrons d'autres amis, on parle et on va dans une discothèque» (agression sexuelle sur adulte sous la menace d'une arme), «j'allais me

marier avec une personne sans visage qui faisait tout pour me mettre à l'aise» (attentat à la pudeur avec violence). Cependant de tous ces rêves figurant peu ou prou du plaisir, il semble qu'il y ait un grand absent, c'est le rêve à figuration sexuelle. Parmi tous les rêves que nous avons collecté, un seul évoque explicitement une dimension sexuelle : «j'embrasse une femme, elle me dit que je bande, ça s'arrête là» (exhibitionnisme). Alors que chez les Témoins, une grande part des rêves de plaisir, met en scène la sexualité : «je faisais l'amour avec ma femme», «on se retrouve avec ma copine, c'était sexuellement agréable», «je la vois faire l'amour avec son amant». Il semble donc que plus l'acte délictueux est grave moins les représentations de plaisir sont figurées dans le rêve.

7 - Le rêve chez le pédophile : au delà du principe de plaisir, le silence et le meurtre

Il ne nous est pas possible dans le cadre de ce rapport de présenter l'analyse de tous les rêves que nous avons collecté, mais il nous est apparu intéressant de montrer la construction éminemment paradoxale de certains de ceux-ci qui traduisent bien l'état d'organisation psychique du rêveur. Prenons le rêve suivant, fait par un sujet pédophile : «je suis avec mon neveu [une des victimes] à la pêche, nous sommes entraînés par une carpe». Dans ce rêve l'absence de mot, figurée par la classique mutité de la carpe, entraîne les sujets vers une forme de mort. Silence assassin d'une identité en devenir (celle de l'enfant) où les sujets sont morts à l'organisation symbolique du lien entre génération, alliance mortifère liant l'agresseur et l'agressé en un seul et même devenir indifférencié : la mort. Le silence, ici fondateur d'indifférence (au sens de "non-différence") fait la complicité meurtrière. Il indique combien la relation de l'agresseur à l'agressé est, puisque non soumise aux règles régissant l'échange humain, sans limite. Ainsi le rêve vient figurer, dans une recherche de compromis terrifiant, tout à la fois l'indifférenciation de l'enfant avec l'adulte, lié dans une même quête ("la pêche") dans un même geste, et la mise en place d'une limite paradoxale soudant plus les deux protagonistes que les séparant. Ici, ce qui lie, tue; ce qui sépare assassine.

Survivre supposerait de lâcher la carpe, d'abandonner la conduite silencieuse qu'elle imprime pour l'univers du mot. L'enfant que fut cet

agresseur pourra t'il le faire? D'autant moins qu'il est ligoté par l'adulte qu'il est devenu répétant quoi de cette enfance qui peut être à déjà sombré dans le flot du silence? Complicité de l'enfant dans l'adulte et avec l'adulte, la première loi du silence gît ici. L'acte, fut il pêcheur, pour perpétuer le passé du rêveur à besoin de tuer l'avenir. La collusion est parfaite, le passé ne passe plus dès lors qu'il se répète à l'identique psychique. Le meurtre d'avenir et d'identité est garant du passé en une fidélité mortelle où l'enfant n'abandonnera plus l'adulte. Passé et avenir n'appartiennent plus à des temporalités séquentielles mais à une seule et même dimension : le temps ne passe plus, la répétition se fait à l'identique, ainsi joue le déni de la temporalité. L'absence de temporalité étant la caractéristique d'un fonctionnement sur le mode primaire, cela ne peut que nous montrer combien ces rêves se situent dans un "au-delà" du principe de plaisir. Ce dont il s'agit c'est bien d'une réduction des tensions, permettant au rêveur, certes de continuer à dormir, mais surtout de parvenir à une réduction absolue, reliant l'enfant à l'adulte qu'il est devenu en bouclant le désir sur lui-même et en le rendant dès lors sans objet. Cela nous permet de noter l'équivalence de ces trois objets du rêve : l'adulte rêveur, le neveu et la carpe. Chacun ici est équivalent à l'autre. La carpe, représentant ce vers quoi tend le désir : à se taire une fois pour toute, à faire silence. C'est là, la puissance de ce faux tiers qu'est la carpe. C'est un tiers qui n'est plus garant d'une organisation différenciante, d'une complexification du système. Pour autant, un tel rêve n'est pas par le sujet assimilé à un cauchemar et en cela il ne peut que nous étonner. Serait-ce le fait que les deux personnages sont des "pêcheurs"? Peut-on lire cela sous le signe de la culpabilité œdipienne, où l'un et l'autre pêche dans la même eau, la même bouche? S'il en avait été ainsi, le rêve se serait terminé en cauchemar, la mort serait apparue comme la sanction du désir. Pas ici : la mort est ce par quoi la satisfaction arrivera, dans une réduction absolue et définitive de la tension, liant pour toujours l'adulte à l'enfant. Un adulte retrouvant l'enfant en lui, non différencié, renouant ainsi en filigrane avec ce qui les engloutira tous les trois : l'eau de la mère. Ainsi se dessine, par le jeu des rabattements successifs la présence du flot engloutissant. L'imago maternelle préside dans ces rêves. Imago omnipotente, non porteuse de la parole paternelle elle appelle au silence, imago séductrice et non protectrice hébergeant l'espace meurtrier. Seule la mort identifiera les deux pêcheurs à la carpe. Le retour aux sources, à l'origine, ne peut se réaliser que par la mort où l'enfant et l'adulte boivent

l'eau d'oubli de la parole du Léthé. Tout déplacement semble impossible puisque aucun lien unit l'origine à ses diffractions objectales. L'origine est ici une ou n'est plus. C'est donc dans la mort et par la mort que le désir cessera mais que l'objet sera enfin atteint. La mort permet d'atteindre l'objet (renouer avec la mère) et permet d'en faire cesser les effets (réduction totale des tensions). Il n'y a dans ce rêve aucune alternative possible, même la carpe est attachée à l'hameçon lui promettant ainsi une mort tout aussi sûre que pour le pêcheur et son neveu. Cette rapide démonstration nous montre combien, au cœur de tout acte pédophilique gît le meurtre.

8 - Les cauchemars

Le cauchemar signe l'échec d'un processus de mise en forme d'une excitation, quelqu'en soit l'origine et la figuration qu'elle peut recouvrir. Ce processus, que l'on nomme le "travail du rêve", en cas de cauchemar, ne réussit pas à engrammer, dans une figuration tolérée par le Moi et donc satisfaisant aux exigences du Surmoi, une excitation pulsionnelle, soit parce que le Surmoi interdit une telle figuration, soit parce que l'appareil psychique ne possède pas les capacités à lier ce type d'excitation. En règle générale, et dans des proportions qui varient, ces deux vecteurs sont corollaires et liés. Lorsque l'appareil psychique ne peut lier une excitation, c'est que celle-ci déborde ses capacités de traitement, c'est-à-dire qu'elle génère une conflictualité insoluble pour l'appareil dans l'état où il se trouve actuellement. La conflictualité en impasse signifie que l'appareil psychique ne dispose d'aucun matériel, d'aucune figure ou image issues de son développement historique, suffisamment "efficace", c'est-à-dire appartenant à et issu d'un processus de transformation suffisamment élaboré, pour donner une forme, une identité, c'est-à-dire identifier ce à quoi il est soumis par l'excitation. Il ne peut donc que chercher à échapper à ce qui fonctionne pour lui comme un traumatisme. Il est face à une "menace" pour son intégrité et il prendra en quelque sorte la fuite dans le réveil. Ce dernier sera pour le moins "anxieux", reflétant l'état du Moi qui vient d'être menacé dans son intégrité et laissé dans un état de désaide¹. Les éléments apparaissant dans un cauchemar

¹ - Le cauchemar fonctionnera donc sous un registre similaire à celui du traumatisme et de sa suite onirique : le rêve dit "traumatique". Pour ce dernier type de rêve, qui conduit au cauchemar, l'appareil psychique répètera la situation traumatique qu'en son temps il n'a pas pu gérer, dans l'espoir d'y réussir

travaillent donc aux limites des potentialités intégratives de l'appareil psychique et nous indiquent donc ce qui le menace dans son identité même. Cependant, ce qui fait cauchemar un jour peut, selon les circonstances d'évolution de l'appareil psychique (une thérapie notamment) mais aussi selon des conditions environnementales ne plus présenter la même fonction traumatique. Étudier les cauchemars dans le temps nous a donc semblé permettre d'aborder la fonction de l'incarcération en envisageant quelle place prenait l'acte délictueux dans la psyché des agresseurs sexuels.

Dans un premier temps nous effectuerons une classification des cauchemars avant l'incarcération des sujets, puis nous envisagerons s'il y a, ou pas, évolution de ceux-ci pendant le temps d'incarcération.

En dehors de l'incarcération, les agresseurs sexuels sont moins sujet aux cauchemars que les Témoins (35% vs 53%, $p < 0,05$) ce qui est cohérent avec le fait qu'il disent aussi rêver moins qu'eux. Cependant, au moment de l'incarcération, cette tendance s'inversera et le taux de cauchemars sera plus élevé chez les agresseurs sexuels que chez les Témoins (31% vs 25%). Enfin, après un temps d'adaptation à l'univers carcéral, la fréquence des cauchemars est sensiblement la même dans nos deux populations (Cas=21%, Témoins=22%).

8.1 - Les cauchemars avant l'incarcération

Nous avons de nouveau classé les cauchemars par contenus, selon les quatre classes précédemment définies. Ces contenus sont répétitifs et pauvres, donc peu diversifiés.

- Mort : signifie que dans le rêve est représenté un mort;
- Mort du sujet : le sujet se voit mort, se met à mort (suicide) ou meurt;
- Agression du sujet : une agression apparaît dans le rêve ou le sujet encourt un risque par une agression précisée

cette fois-ci (afin de protéger le rêveur et de satisfaire à l'ordonnateur du rêve, le désir préconscient de dormir), en développant un "signal d'angoisse" protégeant le Moi de l'effet de surprise traumatique qui le laisse dans un état de détresse et de désaide désorganisant.

Rapport de recherche sur les agresseurs sexuels
C. BALIER, A. CIAVALDINI, M. GIRARD-KHAYAT
 Novembre 1996

comme telle, soit par un tiers, soit par un élément environnemental;

- Chute, mise en danger : le sujet est mis en danger par une chute, soit directement de lui-même, soit d'un véhicule dans lequel il se trouve, soit d'un objet qui viendrait chuter sur lui;
- Difficulté d'argent : le rêve figure un état de précarité, de manque d'argent mettant le sujet ou ses proches en péril;
- Réveil anxieux : le sujet évoque simplement la trace du cauchemar au travers d'un réveil anxieux;
- Autre : regroupe les rêves qui n'ont pu être classés dans les catégories précédentes.

Classe/Contenu	INCESTANT	PÉDOPHILE	VIOLEUR	AGRESSEUR	TÉMOINS
Un mort	8%	20%	14%	25%	18%
Mort du sujet	7%	///	7%	///	29%
Agression du sujet	54%	80%	51%	///	///
Chute, mise en danger	31%	///	7%	75%	6%
Difficulté d'argent	///	///	///	///	29%
Réveil anxieux	///	///	21%	///	///
Autre	///	///	///	///	18%

Chez les agresseurs sexuels, le principal contenu des cauchemars sera l'agression. La thématique de ce contenu est sensiblement la même selon la classe du délit, elle semble donc indépendante de celle-ci. C'est l'effraction qui prime : «une porte s'ouvre, on entre et on veut m'étouffer» (viol < 15 ans / ascendant), «une bête qui sort de la trappe sous le lit» (viol avec violence). Parfois, on peut repérer des traces d'échec à construire une conflictualité psychique, est alors explicitement figurée, soit une lutte entre deux secteurs du sujet : «je ne peux fermer la porte, l'esprit du mal pousse de l'autre côté» (viol sujet adulte); soit l'impossibilité à se représenter une différenciation sexuelle et donc rendant particulièrement dangereux une figuration du fantasme de scène primitive : «c'est une vache-taureau qui me fonce dessus». Généralement la source de la

menace est diffuse, le "on" est de rigueur mais aussi souvent non identifiée à un humain : «des fantômes m'attaquent» (agression sexuelle < 15 ans), «des serpents m'agrippent, du sang sur moi» (viol < 15 ans / ascendant); singulièrement l'on peut percevoir au travers de certains de ces cauchemars l'impossibilité de traitement psychique de la montée d'excitation, que le sujet vit comme étrangère à lui et à laquelle il s'identifiera dans l'agression réelle : «une présence énorme, une masse importante vient à ma rencontre avec une intention étrange (idée d'une menace)» (viol < 15 ans). Parfois cette dimension menaçante révèle un clivage dramatique, où la part du sujet identifiée à cet agresseur interne étrange (la poussée excitante qui fait effraction) est réellement dangereuse pour le sujet; alors la bascule psychotique fonctionnera et on assistera à une mise en acte du rêve : «une pièce avec des araignées, il y a un boa qui ouvre la mâchoire et je lui arrache celle-ci» (viol), ultérieurement, ce sujet s'auto-castrera. Enfin, l'agression peut être la propre agression qu'a subie le sujet dans son enfance qui fait retour sous forme d'un rêve traumatique.

Tout aussi menaçant sont les thèmes de chute qui figurent tous la même impossibilité d'endiguer un processus une fois que celui-ci est déclenché ce qui ne peut que renvoyer au mécanisme de l'acte délictueux: «je glisse d'une falaise et je ne peux pas me rattrapper» (viol). Parfois on sent la tentative de dévitalisation du travail psychique pour échapper à l'excitation, en même temps que se révèle la dimension infantile dans laquelle évolue la vie psychique de ces sujets : «dans un dessin animé, plein de robots, je glisse sur un toboggan et je ne peux pas m'arrêter» (viol < 15 ans / ascendant). Il est à remarquer que chez les sujets auteurs d'inceste, on rencontre relativement souvent, lié au thème de la chute, l'image du «trou noir» : «je plane et je tombe dans un trou noir» (viol < 15 ans / ascendant). Ici, ce "trou noir" reprend d'une certaine façon la description de l'éprouvé émotionnel des sujets avant l'acte, dans ce sentiment d'effondrement intérieur, où l'excitation "méduse"¹ les capacités de représentation du système, en une sorte d'"auto-médusage", tout en même temps qu'il indique la

¹ - Ce terme renvoie au texte de Freud sur "La tête de méduse" mais aussi aux travaux de B. Chervet sur le "médusage". Voir : FREUD S. (1922) : *La tête de Méduse*, in *OCFP*, XVI, 1921-1923, Paris, éd. PUF, p. 161-4; et CHERVET B. (1993) : *Des amours d'enfants*, in *Rev. franc. Psychanal.*, 1993, 2, p. 535-49.

terreur de l'élément sexuel féminin (*a fortiori* de la castration), engloutisseur de l'intégralité de l'énergie psychique représentative. Dans un tel cas le passage à l'acte équivaldrait au réveil pour sortir du cauchemar : basculer dans une autre dimension, par une inversion des polarités psychiques, pour échapper à cet engloutissement sidérant et terrifiant provoqué par la montée excitative.

Lorsque dans le cauchemar figure un mort, il s'agit le plus souvent de l'un des parents de l'agresseur : «je vois ma mère mourir sur le lit» (viol < 15 ans), «la mort de mon père» (viol et meurtre). Ces images de mort de parents ne sont pas sans évoquer les "rêves typiques"¹ de mort de personnes chères, dont Freud nous rappelle que "leur mort n'est pas leur mort habituelle, mais celle des ombres de l'Odyssée, qui retrouvent quelque vie dès qu'elles ont bu du sang"². Il convient de se demander quel est le sang que boivent ces "ombres" dans le cas de l'agresseur sexuel? Quel traumatisme révèle ce souhait qui n'est pas actuel? Moins fréquemment il s'agit de la propre mort du sujet : «je vois ma mort» (viol), «c'est ma mort, j'ai peur» (agression sexuelle). Certains autres rêves où figurent la mort du sujet présentent cependant plus de richesses figuratives : «dans un tunnel du métro, je me pendais» (viol < 15 ans / ascendant) nous retrouvons ici des figuration du sexe-ventre de la femme-mère avec l'image ambiguë de "la corde au cou" et de la fin érectile des pendus, représentation tout à la fois de la terreur de l'élément féminin et de la seule voie pour y échapper : la mort excitante par pendaison, nous indiquant des jeux érotiques avec la mère-mort. Ce qui sauve, excite et dans ce cas tue.

La comparaison avec le groupe des Témoins nous montre de profondes différences, d'abord dans les contenus qui ne sont pas identiques, ce qui nous a forcé à créer des catégories spécifiques, mais encore dans la tonalité même de ces contenus. Si les cauchemars venant figurer des morts d'êtres proches peuvent être sensiblement identiques dans nos deux populations, jamais l'on ne rencontre chez les Témoins de contenu suicidaire, même si la mort du sujet est plus

¹ - FREUD S. (1900) : L'interprétation des rêves, Paris, éd. PUF, nvelle éd. 1967, 573 p., p. 210-40.

² - Ibid. p. 217.

fréquemment représentée que chez les agresseurs sexuels. En règle générale, il s'agit d'une mort par accident, très rarement par agression, et le réveil se fait classiquement avant que le sujet ne décède. Les cauchemars d'agressions, d'effractions disparaissent presque totalement. Seul persiste, et très rarement, le contenu "chute", encore est-ce la chute d'objet et non celle du sujet : «une armoire tombe sur moi, j'ai crié». Par contre apparaît un type de cauchemar figurant une préoccupation totalement absente des figurations oniriques, qu'elles soient cauchemardesques ou pas, des agresseurs sexuels : les problèmes d'argent ou de précarité sociale mettant en danger lui ou/et sa famille : «j'ai des problèmes d'argent», «je suis au chômage, sans travail, dans une autre ville», «je suis sans travail, comment vais-je faire pour nourrir ma famille». Ces cauchemars traduisent la précarité sociale de ces sujets (plus importante que celle des Cas), l'état traumatique dans lequel celle-ci les laisse. Pour autant le fait que l'on puisse voir apparaître des images de familiers ("famille") peut nous indiquer le souci latent qui est présent dans le cauchemar et donc la notion d'altérité et de responsabilité *a minima*, ce qui n'est jamais le cas avec les agresseurs sexuel, alors que 35% d'entre eux n'exercent aucune activité professionnelle et que parmi ceux-ci plus d'un tiers déclarent n'avoir jamais exercé d'activité professionnelle.

Cette comparaison des deux cohortes avant l'incarcération, signe une angoisse plus centrée sur le quotidien chez les Témoins, moins envahis par une dangerosité interne. Paradoxalement, leurs cauchemars révèlent un univers psychique plus contenu, mieux organisé. Ce qui ne signifie nullement que les Témoins de notre groupe soient des parangons du bon fonctionnement psychique, au contraire. C'est simplement dans la comparaison avec notre population d'agresseurs sexuels qu'il nous semblent mieux organisés, moins menacés par leurs excitations internes et plus "en prise" avec l'univers social même si leur adaptation semble moins satisfaisante selon des critères d'emploi et d'insertion.

8.2 - L'évolution des cauchemars¹

Dans le tableau suivant nous avons regroupé par thème les contenus des cauchemars des sujets selon trois périodes : "Avant l'incarcération" (dont l'analyse a été faite ci-dessus), "En début d'incarcération" où les sujets sont confrontés au "choc" carcéral qui pour bon nombre d'entre eux présente un effet traumatique et "Après une période d'adaptation" dont nous avons fixé arbitrairement le temps minimal pour les "primaires" à un mois.

CAUCHEMARS AVANT L'INCARCÉRATION		CAUCHEMARS EN DÉBUT D'INCARCÉRATION		CAUCHEMARS APRÈS UNE PÉRIODE D'ADAPTATION	
CAS	TÉMOINS	CAS	TÉMOINS	CAS	TÉMOINS
MORT + Un mort - Mort du sujet	MORT - Un mort + Mort du sujet	MORT - Un mort - Mort du sujet + Menace de mort			
AGRESSION + Sujet agressé ± Autre agressé, le sujet ne peut rien faire. - Agression d'enfance		POLICE revoit les interrogatoires et/ou est menacé ou encore agressé JUSTICE		PROCÈS / JUGEMENT VIOLENCE / MENACE + Thématique d'effraction	
		PRISON ± cherche à s'évader s'évade mais ne trouve pas la sortie bagarre		PRISON + rêve de type opératoire, reprenant la réalité quotidienne	PRISON le sujet oublie qu'il est en prison
CHUTE de soi Mise en danger	CHUTE d'un objet Mise en danger	CHUTE de soi	CHUTE de soi		
RÉVEIL ANXIEUX					
	DIFFICULTÉ D'ARGENT, PRÉCARITÉ +				
		SÉPARATION FAMILIALE ISOLEMENT			
		ACTE DÉLICTEUX -	ACTE DÉLICTEUX + Revoit répétitivement les scènes du délit	SCÈNES LIÉES AU DÉLIT ++ apparition de scènes en rapport avec le délit ou du délit	ACTE DÉLICTEUX - s'estompe, sauf pour les meurtres
					FAMILLE / AMI avec lesquels cela se passe mal ou qui sont inatteignables
	AUTRE	AUTRE	AUTRE	+ AUTRE	AUTRE

¹ - Les cauchemars touchent un peu plus d'un tiers de notre population d'agresseurs, il semblerait donc peu prudent d'en tirer des conclusions qui aient valeur de généralités. Cependant l'évolution de ceux-ci dans le temps de l'incarcération nous indique des orientations que l'on peut considérer comme étant valables pour l'ensemble de notre population, dans la mesure où il s'agit de tendances de l'appareil psychique, nous indiquant des voies qu'il convient ultérieurement de faire fructifier.

Sur le plan quantitatif le taux de cauchemars baisse avec le temps d'incarcération passant pour les agresseurs de 35% à 20% (et de 53% à 22% pour les Témoins), qualitativement l'étude des contenus, que ce tableau synthétise, nous montre que les cauchemars ne sont pas fixes, mais qu'ils vont être les témoins d'une modification du travail psychique. Les thèmes de mort vont progressivement disparaître même si en début d'incarcération il y aura une recrudescence de contenus où transparaît l'impact traumatique de l'incarcération : ces sujets rêveront qu'ils sont menacés de mort, «qu'on veut leur peau», que «les autres détenus menacent de [les] tuer». Ainsi disparaît le thème de l'agression à l'origine multiple ou diffuse au profit d'une menace qui est centré sur l'univers carcéral mais aussi sur la police et la justice. Ce sont souvent des images de l'interrogatoire qui reviennent, de la garde à vue, le sujet y est «frappé», «insulté», vision répétitive des visages des acteurs de l'appareil judiciaire auquel le sujet a eut à faire, particulièrement le ou la juge qui menace de peine drastique : «elle me condamne à la guillotine». En même temps que l'incarcération le thème de la prison apparaît, dangereuse; le sujet doit s'y battre, il ne peut s'en échapper; y sont lié des thèmes d'isolement laissant émerger celui de la séparation familiale : famille inatteignable, peur de la perdre, etc...Le seul thème qui persiste à l'identique est celui de la chute. Pour les Témoins seul persiste des catégories "avant" l'incarcération, "la chute", avec l'ambiguïté de ce terme, il est vrai qu'incarcéré, ils sont "tombés", par contre on voit apparaître des contenus où le sujet revoit, de manière répétitive, les scènes du délit. De tels scènes apparaîtront peu chez les agresseurs sexuels pendant cette phase mais, comme pour les témoins, c'est sous forme de rêve traumatique qu'elles se présenteront. Par contre, à la phase suivante, après une période d'adaptation, alors que chez les témoins il y aura une sédation progressive de ce type de cauchemars, sauf quand il y a eu meurtre, chez les agresseurs, une fois passé l'impact traumatique de l'incarcération, des rêves où seront figurés des éléments du délit occuperont plus d'un tiers des cauchemars avec l'émergence de nouvelles images à propos de leur délit : «(après avoir lu un article sur l'inceste) j'assistais attaché à un inceste, je ne pouvais rien faire, mais je brisais les chaînes et je tapais très fort sur le père incestueux qui faisait mal à son propre enfant». Si se maintient toujours peu ou prou la

dimension de la menace, celle-ci est alors clairement identifiée et occupe parfois le devant de la scène : le procès et le jugement, ainsi que la vie carcérale et *a minima* un nouveau thème de cauchemar surgit : la violence, non pas celle faite au sujet, mais la propre violence du sujet. Enfin, la diversité des cauchemars augmente. Pour les Témoins, avec l'installation dans une vie carcérale, les cauchemars changent de tonalité : ils oublient dans leur rêves qu'ils sont en prison et un élément les ramène à leur cruelle réalité, en même temps que l'éloignement de la famille et des amis se trouve figuré dans sa dimension agressive, expression de la colère de les sentir inatteignables.

D'une telle comparaison des cauchemars dans les deux groupes, il apparaît que les agresseurs sexuels voient leurs angoisses trouver, non pas une sédation (le taux de cauchemar passera seulement de 35% à 21%), mais la possibilité d'une figuration par des éléments externes, appartenant à leur nouvel environnement qui fonctionne pour eux comme une menace réelle. Ainsi, et paradoxalement, l'incarcération permettra une certaine forme de contention des angoisses sans pour autant les calmer, alors que pour les Témoins, la baisse significative de leur taux de cauchemar nous montre qu'ils trouvent dans l'incarcération une réelle sédation de leur angoisse. La réalité extérieure vient "soulager" les agresseurs de leurs parts internes inquiétantes, fournissant ainsi des objets phobogènes repérables et cohérents. De nouveau ici, nous percevons combien ces sujets utilisent leur percepts environnementaux pour négocier ce que précisément leur appareil psychique ne peut négocier : s'il y a toujours menace, elle est enfin clairement identifiée et elle se situe à l'extérieur d'eux sous les traits de la prison, du juge, des autres prisonniers, des gardiens ou encore de la police. L'engrammage se fait dès lors dans des figurations formelles qui possèdent une cohérence interne et qui sont donc organisatrices pour le sujet car liées entre elles par un réseau que le sujet ne perçoit, dans un premier temps, que sous une forme "paranoïaque" (il est menacé). C'est un tel état de fait qui permet l'apparition d'autres contenus cauchemardesques. Le fait qu'en rêve les sujets retrouvent la scène du délit (22% des agresseurs sexuels en rêvent souvent ou plutôt souvent) nous indique son apparition sur la

scène psychique, puisque c'est toujours sous la forme de cauchemar que ce qui a été exclu de la psyché y fait retour¹. Enfin, cette comparaison nous montre que les agresseurs sexuels, spécifiquement en ce qui concerne l'apparition du délit dans le matériel onirique, présentent des réactions identiques mais différées par rapport aux Témoins, ce qui nous indique que ces sujets ont besoin d'un temps d'adaptation plus long à l'univers carcéral (certainement en raison des dangers qu'ils y courent). Ainsi, l'ensemble des éléments que nous venons d'évoquer nous l'indiquent, l'incarcération permet, très paradoxalement et à terme, une modification dans le sens d'un réaménagement positif des potentialités préconscientes des agresseurs sexuels, même si elle augmente apparemment leur taux d'angoisse.

Cependant, dans le cadre d'une prise en charge, un tel réaménagement peut présenter ses propres difficultés de négociation. Les situations réellement dangereuses auxquels est confronté le sujet dans le cadre de son incarcération, et qui subitement centreront son angoisse, pourront venir occuper le devant de la scène et occulter l'approche et le travail sur les angoisses diffuses antérieures à son incarcération. Il sera donc important de ne pas perdre de vue que cette réalité, aussi dangereuse soit-elle, sera utilisée par le sujet comme une défense par la réalité pour ne pas aborder ce qui fondera le ressort d'une prise en charge thérapeutique. Ainsi et paradoxalement, ce qui vient permettre à ces sujets de connaître une organisation différente et de meilleur aloi, les soulageant de leurs angoisses diffuses en leur fournissant des représentations structurées - esquivables dans leur réalité par un certain nombre de conduites d'évitement - est précisément ce qui pourrait faire obstacle au traitement. Un tel état de fait est à comprendre comme l'effet d'une défense psychique que nous avons déjà remarqué ailleurs : ces sujets utilisent en permanence leur percept de la réalité extérieure pour se défendre contre leurs angoisses internes. Dans ce cas, le percept "danger" ou "menace" sera utilisé pour se défendre de l'inélabore interne.

¹ - Ce sont des psychosomaticiens qui ont plus particulièrement attiré l'attention sur ce phénomène. Voir:
 SAMI-ALI M. - (1987) : Penser le somatique, Paris, éd. Bordas (Dunod), 1987, 148 p., p. 42
 - (1997) : Le rêve et l'affect, Paris, éd. Dunod, 1997, 271 p., p. 180.

9 - Rêves traumatiques d'agression dans l'enfance

Proches du cauchemar sont les rêves traumatiques d'agressions pendant l'enfance qui font retour répétitivement pendant l'âge adulte. Sur le plan des chiffres on n'enregistre aucune différence avec les Témoins 19% de nos sujets les évoqueront spontanément dans le matériel onirique et pour 10% d'entre eux ces rêves se répètent souvent ou plutôt souvent. Cependant l'analyse de contenus de ces rêves sera très différente selon qu'il s'agit des Témoins ou des agresseurs sexuels. Chez les Témoins nous n'enregistrons aucune évocation spontanée d'agression sexuelle (pas plus que quand ce facteur sera spécifiquement exploré) et les figures parentales sont exceptionnellement mises en causes. L'ensemble des rêves d'agressions vécues concerne principalement des personnes extérieures au champ familial. Les rêves d'opération, de rixes d'enfants où le sujet n'a pu se défendre, d'attaque par des grands, par des policiers, voire des traumas de la jeune adolescence (une scène de torture en Algérie où, jeune adolescent, le sujet appartenait à une organisation militaire) constituent les principaux thèmes de ces rêves d'agressions. Chez les agresseurs sexuels il en va bien autrement : ils évoquent spontanément, pour un peu moins de la moitié, des rêves d'agressions comme étant sexuelles. Seuls les violeurs de femmes adultes n'en évoqueront pas. Ce sont principalement des viols qui seront évoqués. Parmi les autres rêves d'agressions, non-sexuelles donc, deux fois sur trois ce sont des personnages familiaux qui en sont les auteurs principalement les parents ou beaux-parents: «je rêve des coups de poings violents de mon père» (attentat à la pudeur < 15 ans / ascendant), «les gifles de ma mère car j'ai marché dans une flaque d'eau, j'en tombe en arrière» (viol < 15 ans / ascendant), «je rêve des punitions et des privations de mon père alcoolique» (viol < 15 ans), «les coups que me donnaient mes parents» (viol), «mon beau-père qui me maltraitait» (agression sexuelle).

En résumé de l'activité onirique

Les agresseurs sexuels présentent une activité onirique moins bien organisée que celle des témoins qui l'est déjà peu. Très pauvre, tant dans la forme que dans le contenu, elle révèle un fonctionnement préconscient peu développé avec de nombreux versants traumatiques qui se traduisent par des rêves répétitifs des traumas de l'enfance, particulièrement ceux provoqués par les agressions parentales sur l'enfant où encore les agressions sexuelles vécu par eux, autant d'éléments inexistants chez les Témoins. Les sujets incestants ou pédophiles présentent de manière caractéristique des rêves où se trouve figuré des images d'enfants sans scénario. L'étude de l'activité onirique révèle la très grande difficulté qu'ont les agresseurs sexuels, quelque soit leur délit, à engrammer la montée d'excitation interne qui fonctionne comme un traumatisme. L'étude des cauchemars témoigne, malgré des apparences contraires, que l'incarcération permet un réaménagement des potentialités préconscientes de ces sujets, qui peut cependant venir à l'encontre d'une élaboration thérapeutique.